

GARANTIE A VIE EVERGREEN

Roulez en toute tranquillité !

Conditions générales d'application de la garantie à vie EVERGREEN

- 1/ Pneumatiques achetés et montés chez un revendeur agréé EVERGREEN
- 2/ Profondeur de la bande de roulement supérieure à 2mm
- 3/ Le certificat de garantie d'origine dûment rempli par le client et le professionnel mentionnant clairement le problème rencontré et la facture d'achat.

Conditions et circonstances non prises en charge par la garantie

Seules quelques circonstances particulières ne sont pas prises en compte par la garantie, elles comprennent :

- 1/ Le montage non conforme du pneumatique : dimension, indice de charge et de vitesse ne correspondant pas à la recommandation du constructeur
- 2/ Le montage de jantes de tailles non conformes ou défectueuses
- 3/ Une pression de gonflage non conforme
- 4/ Un usage abusif du pneumatique hors route, sur circuit, sur route détériorée ou non entretenue
- 5/ Un usage non approprié de chaînes
- 6/ Des défauts mécaniques du véhicule
- 7/ L'utilisation d'une remorque de charge ou de dimension trop importante
- 8/ Les dommages occasionnés par un vol, un accident, un incendie, un acte de vandalisme ou de malveillance
- 9/ Les dommages réparables sur la bande de roulement
- 10/ Les dommages occasionnés lors de la pose et/ou la dépose d'une roue ou d'un pneu
- 11/ La détérioration due à un contact prolongé avec des huiles minérales, des hydrocarbures, des solvants et des acides

GARANTIE A VIE EVERGREEN

Roulez en toute tranquillité !

Conditions de remplacement et de remboursement

Ces normes d'application s'appliquent selon le pourcentage de gomme restante* sur la bande de roulement du pneu :

1/ Si $>$ ou $=$ à 80% (jusqu'à 6mm), la garantie prévoit le remplacement par pneumatique neuf ayant la même dimension (même indice de charge et de vitesse) et le même type (si le modèle n'est plus fabriqué, un autre modèle sera proposé, sachant que la législation impose 2 pneus identiques par essieu, le 2ème sera à la charge du client).

2/ Si $<$ à 80% : remboursement à hauteur du pourcentage de gomme restante, l'utilisateur aura à sa charge le pourcentage de bande de roulement usé.

3/ Si le pourcentage de gomme restante est inférieur ou égal au seuil légal, la garantie ne sera plus applicable (inférieur à 2mm).

Dans chacun des cas, le démontage, remontage, l'équilibrage et les valves seront à la charge du client.

Garantie à vie valable à compter du : 01.11.2011

* : Profondeur de la bande de roulement restante calculée en fonction de la moyenne de trois mesures de profondeur prises au hasard au centre de la bande de roulement

CERTIFICAT DE GARANTIE

Renseignements client :

Nom du client :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone :

E-Mail :@.....

Renseignements véhicules:

Marque :

Modèle :

Immatriculation:.....

Kilométrage :

Renseignements pneumatiques :

Dimension :/..... R (Train AV)

I/C : I/V : Profil :

DOT (1) : DOT (2) :

Dimension :/..... R (Train AR)

I/C : I/V : Profil :

DOT (1) : DOT (2) :

CERTIFICAT DE GARANTIE

Renseignements revendeur :

Dénomination Sociale :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone :

E-Mail :@.....

N° de facture :

Date de facture : / / 20.....

Demande de Garantie:

Date de la demande : / / 20.....

Motif :

Taux d'usure :% Km pneu :

Signature et cachet commercial du revendeur:

Signature du client :

EVERGREEN

drive to the future

La Garantie à vie EVERGREEN

Conçus et produits selon une charte de qualité très stricte, les pneus EVERGREEN sont garantis contre tout défaut de fabrication mais aussi contre tout dommage accidentel pouvant survenir au cours de l'utilisation normale du pneumatique sur la route.



GARANTIE A VIE PNEUMATIQUE

EVERGREEN

drive to the future

